

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du relevé de conclusions des séances du 27/04 et 12/05/2021. (vote)
 - . Etat des candidatures -Rentrée 2021.
 - . Bilan des avis de l'INSPE pour la titularisation.
 - . Préparation de la rentrée 2021.
2. Actualités nationales et locales.
3. Dossier d'accréditation.
 - . Règlement intérieur de la SFR. (vote)
 - . Point d'étape.
4. Formation initiale et continue.
 - . Maquette DU « Pédagogie du chant ». (vote)
 - . Maquette DU « Se former pour enseigner en établissement français à l'étranger ». (vote)
 - . Modalités de contrôle de connaissance 2021/2022. (vote)
 - . Modalités d'examen 2021/2026. (vote)
5. Campagne d'emplois 2022.
 - . Enseignants et enseignants chercheurs. (vote)
 - . Biatts – point d'étape. (vote)
6. Renouvellement de membres désignés par le Conseil d'INSPE. (information)
 - . Conseil d'INSPE – 1 siège.
 - . COSP – 1 siège.
7. Questions diverses.

MEMBRES PRESENTS

Membres présents (16) : ALARY Fabienne, BADORC Nathalie, CARNUS M-France, GRIMAL Fabien, GUILLEN Frédéric, JEUNIER Benoit, LAGARDE Maryse, MADAR Georges, MARTIN Emmanuelle, MARTIN Franck, MAUMON Nathalie, O'CONNELL A-Marie, RATTAT Anne-Claire, SAINT-MICHEL Marie, SAINT-GIRONS Bernard, VALENTIN Sylvie.

Procurations (7) : BRITTEN Brigitte à CARNUS M-France, CORET Yann à MAUMON Nathalie, GARNIER Emmanuelle à SAINT GIRONS Bernard, GOMBERT Dominique à RATTAT A-Claire, MOTHES Patricia à CARNUS M-France, SIEYE Mathieu à BADORC Nathalie, VIALAR Armelle à SAINT MICHEL Marie.

Invité.e.s permanents à titre consultatif : JESSEL Nadine, ROBERT Claire, DUVIGNAU Karine, LAVERDET Christine, PRIOURET Pierre, FILLON Chloé.

Excusé : RAIMBAULT Philippe

Secrétaires de séance : BATONNEAU Blandine et CASTANG Stéphane.

B. SAINT-GIRONS ouvre la séance en énumérant les procurations.

Il souligne que Nadine JESSEL est désormais la nouvelle directrice de l'INSPE, exactement depuis le 1^{er} juillet 2021. Elle a été nommée pour une période de cinq ans par arrêté du 28/06/2021. De parles fonctions déjà exercées, elle a une connaissance fine du fonctionnement de l'institut. Il lui adresse ses félicitations et des vœux de pleine réussite dans l'exercice qui l'attend.

Il adresse ses remerciements à Christine VERGNOLLE MAINAR qui a pris ses fonctions dans des conditions humainement difficiles, à la suite de la disparition de François GREZES-RUEFF, avec beaucoup de tact et de convictions. Elle a assuré deux campagnes d'accréditation et préparé l'accréditation en cours. Elle a démontré une très bonne maîtrise des sujets et un grand sens de l'écoute et du dialogue. Elle a su prendre les décisions qui s'imposaient et tisser des relations de confiance avec l'UT2], les autres universités et les services académiques. Nous lui devons aussi la création de la Commission Evaluation et Prospective, instance qui s'est avérée utile dans de multiples circonstances pour répondre aux objectifs de l'Institut.

Ces remerciements s'adressent aussi à l'équipe avec laquelle Christine VERGNOLLE-MAINAR a travaillé, en particulier Jérôme COUTELLIER et Jean-François CAMPS pour leur engagement, Claire ROBERT et Karine DUVIGNAU. Remerciements à tous ceux qui l'ont entourée dans l'exercice du mandat qui vient de s'achever.

N. JESSEL fait lecture d'un message transmis par Christine VERGNOLLE MAINAR :

« Au terme de mon mandat de directrice, à titre personnel et au nom de l'équipe qui m'a accompagnée, je tiens à vous remercier pour votre implication dans les différents dossiers qui vous ont été soumis. Au-delà des décisions prises par le conseil qui ont permis de cadrer au mieux notre fonctionnement et de répondre à l'évolution des attentes sociétales et institutionnelles, les débats qui ont eu lieu en son sein ont été très utiles à la réflexion collective et aux choix qui ont été faits.

Je remercie bien sûr Bernard Saint-Girons pour sa conduite du conseil, et plus précisément pour la vision élargie qu'il nous a apportée par sa très bonne connaissance des enjeux nationaux ainsi que pour sa qualité d'écoute et de dialogue qui nous ont permis de travailler en confiance.

Je remercie aussi Blandine Batonneau et Stéphane Castang pour le travail qu'ils réalisent en termes de préparation et de compte-rendus ; travail particulièrement utile au bon déroulement de l'activité du conseil.

Je regrette bien sûr que le contexte sanitaire n'ait pas permis de refaire une séance en présentiel et de vous dire au-revoir d'une façon plus conviviale, mais ces quelques mots visent à compenser un peu cette situation. Je passe avec plaisir le relais à Nadine Jessel et souhaite la meilleure continuation possible à l'INSPE Toulouse Occitanie-Pyrénées ainsi qu'à chacun de vous. »

1 – APPROBATION DU RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA SEANCE DU 27/04 et du 12/05/2021 (VOTE)

M-F CARNUS tient à remercier les rédacteurs des relevés de conclusion. Ces documents reflètent bien les tensions que l'institut a connues cette année. Elle formule le vœu que soit approfondie la question du continuum de formation, par la mise en place rapide, dès la rentrée à venir, d'un groupe de travail. Le président de séance confirme la nécessité d'activation de ce levier.

Aucune remarque n'est formulée.

VOTE sur les deux relevés de conclusion : Unanimité

2 – ACTUALITES NATIONALES ET LOCALES

N. JESSEL remercie Christine VERGNOLLE MAINAR et l'équipe précédente qui l'a soutenue et lui a permis de proposer cette nouvelle direction dans la continuité mais aussi en modifiant certains éléments qui sont à améliorer.

Elle poursuit en présentant ses ambitions pour l'INSPÉ Toulouse Occitanie-Pyrénées : une formation attractive et de qualité (continuum de formation, alternance, temps de travail collectif avec les équipes pluri-catégorielles, respect de la qualité de vie au travail), renforcement des dynamiques (thème et parrain de promotion, renforcement du lien recherche-formation-innovation et visibilité au niveau régional, national et international).

Pour la mise en œuvres de ces objectifs, elle propose l'équipe suivante : Eurielle GOBBE-MEVELEC, DA en charge de la formation initiale ; Pascal DUPONT, DA en charge de la formation continue ; Françoise LARRE, DA en charge des Moyens et du budget ; Karine DUVIGNAU, DA en charge de la recherche ; Claire ROBERT, directrice des services. Des chargés de mission seront également nommés.

Des actions sont à mener au niveau de l'évolution de la structure de l'Institut, de la formation (évaluation des formations), de la recherche (thème de recherche fédérateur), de la culture commune (travail en cohérence), des liens entre formation/recherche et culture commune. Principes de pilotage : confiance, transparence, intelligence collective, co construction.

B. SAINT-GIRONS précise que lors du prochain conseil, la composition de l'équipe sera complétée par la nomination des chargés de mission.

Il revient sur la structuration interne de l'INSPÉ (anticipation de la question diverse posée par M-F CARNUS) et évoque le sujet des pôles. Un groupe de travail se chargera de réfléchir à ce sujet à la rentrée. Il s'agit de savoir si les pôles ont répondu, ou pas aux attentes. Initialement, les pôles avaient été mis en place dans un esprit de pluridisciplinarité. Un bilan s'impose en tous cas .

N. MAUMON s'interroge sur les modalités de travail pour la structuration : proposition de l'équipe de direction ? Groupe de travail ? bilan ?

B. SAINT GIRONS confirme l'idée du groupe de travail et relève que la direction constitue en soi aussi un groupe de travail.

N. JESSEL précise que l'idée est de proposer un groupe de travail pour la rentrée avant les élections des mentions/pôles à venir.

M-F CARNUS remercie pour la clarification de l'équipe de direction et rappelle que les modalités de désignation de la direction ont évolué et que ce ne sont plus les Conseils d'Institut qui font des propositions mais un Comité de sélection. Les INSPÉ sont des composantes spécifiques d'une part par les modalités de désignation de la direction et d'autre part par la composition du Conseil d'institut qui réduit la part des élus.

Elle est ravie de constater que la question du continuum figure en bonne place du projet de la nouvelle direction. Que recouvre ce sujet réellement ? Elle s'interroge également sur l'idée d'un thème de recherche et demande un exemple.

N. JESSEL évoque, par exemple, les thèmes fédérateurs et communs de l'école inclusive ou du numérique, thèmes transversaux par excellence.

G. MADAR évoque le deuxième appel à manifestation d'intérêt concernant le 1^{er} degré, parcours préparatoire au professorat des écoles. L'INSPÉ pourrait y trouver un autre positionnement que lors du 1^{er} AMI.

La directrice de l'INSPÉ et le président du Conseil confirment cette possibilité. L'enjeu des parcours est d'envisager de manière équilibrée les dimensions pluridisciplinaires et professionnelles. Le continuum doit y prendre toute sa part.

P. PRIOURET demande des précisions sur cette notion de thème. Est-elle à l'intention des personnels, qui évolueraient sous une bannière commune d'actions, ou impacterait-elle également les contenus des formations ? Se poserait alors la question de la continuité, de la cohérence, d'une formation à celle de l'année suivante.

K. DUVIGNAU y verrait la possibilité d'études longitudinales concernant les étudiants. Elle souligne que le continuum concerne aussi la recherche. Elle rappelle enfin que l'AMI 2 se met en œuvre dans la continuité du master MEEF.

M-F CARNUS demande si la directrice de la SFR et le président du COSP feront toujours, ou pas, partie de l'équipe de direction et s'interroge sur l'existence d'une direction adjointe à la recherche à côté de la direction de la SFR.

N. JESSEL répond en premier lieu à P. PRIOURET : les thèmes choisis (exemple évaluation par compétence) concerneraient d'abord les formateurs, ce qui n'empêcherait pas les étudiants de travailler autour de ces thèmes (conférences).

Sur la recherche, la directrice confirme qu'il y a bien une direction adjointe à la recherche, qui travaillera en cohérence avec la SFR. Les fonctions peuvent être occupées par la même personne, comme par deux différentes.

K. DUVIGNAU rappelle qu'avec la proposition de la nouvelle directrice, l'INSPÉ reviendrait à ce qui s'est toujours fait auparavant (nomination d'une DA recherche). De ce fait, elle candidatera à la direction de la SFR, y trouvant une certaine cohérence. Elle précise qu'il n'est pas question de cumul de décharges.

3 – DOSSIER D'ACCREDITATION

B. SAINT-GIRONS indique que le dossier d'accréditation (accréditation pour 6 ans) passera devant le CNESER le 8 juillet 2021, comme c'est le cas pour les dossiers des autres établissements.

N. JESSEL rappelle que localement, le dossier a été voté par la CFVU, le CA et le CAC d'UT1, d'UT3, d'UT2J, ainsi qu'en CA de l'UFT-MIP, entre le 24 juin et le 6 juillet.

B. SAINT-GIRONS souligne la grande qualité du dossier d'accréditation de l'INSPÉ Top.

- **Règlement intérieur de la SFR (vote)**

K. DUVIGNAU indique que le Conseil de la SFR a voté à l'unanimité le 3 juin 2021 les propositions de modifications de son Règlement intérieur. Des élections pour la direction de la SFR devront être organisées en début d'année, et non en fin comme envisagé initialement. La référence au distanciel a été ajoutée.

Les principales modifications concernent la période (2021/2027), la labélisation, l'article 2 scindé en deux (devenu art. 2 et art. 3) et l'art. 12 qui est ajouté du fait de la disparition du versement des 500€ par les universités partenaires du fait de la labellisation. L'annexe comprend la liste des unités membres et des partenaires.

N. MAUMON concernant le dossier d'accréditation souhaite préciser qu'un certain nombre de motions portées par les personnels et votées sont remontées au sein du Conseil d'INSPÉ et que les différents votes du Conseil ont été à l'encontre de la volonté des personnels.

F. MARTIN demande des précisions sur la labellisation obtenue.

La directrice de la SFR lui répond que certaines SFR n'étaient pas recensées de manière officielle ou institutionnelle à UT2J. Labélisée, la SFR acquiert plus de visibilité, dans et hors les murs d'UT2J, avec une possibilité de subventions et de partenariats.

M-F CARNUS, membre de la SFR mais absente pour des raisons personnelles de la séance qui a porté sur la modification du règlement intérieur, regrette l'absence de détails sur le volume de personnels concernés, leurs catégories, statuts. L'annuaire n'est toujours pas finalisé.

K. DUVIGNAU répond que la rubrique « SFR en chiffres » existe bien, mais en effet une mise à jour sera réalisée prochainement. Elle apporte un élément supplémentaire : la directrice de la SFR doit être un enseignant-chercheur de l'INSPÉ.

B. JEUNIER précise sur l'annuaire et les contenus affichés, que la SFR est dans l'attente de la réponse de l'organisme de régulation dans le cadre de la RGPD.

VOTE : Unanimité

4 – FORMATION INITIALE ET CONTINUE

- **Maquette DU « Pédagogie du chant » (vote)**

Ce DU existe déjà à l'INSPÉ. Les modifications, notamment sur les UE, sont à la marge. Une dizaine de personnes sont concernées par les deux parcours « coaching vocal » et « métiers de la scène ». Effectif : environ 10 inscrits.

M-F CARNUS souhaite savoir si cette formation de 265h s'auto-finançait.

N. JESSEL répond par l'affirmative, à compter de 10/12 inscrits. Il s'agit du droit commun des DU.

VOTE : Unanimité

- **Maquette DU « se former pour enseigner en établissement français à l'étranger » (vote)**

Les modalités pour cette année sont identiques à l'existant. Cette maquette avait déjà été présentée l'an passé et votée en Conseil d'INSPÉ et en CA. Cette formation, totalement à distance, paramétrée sur un semestre (janvier à juin pour la session 2021) est à l'équilibre financier à partir de 10 personnes inscrites. Pour l'année à venir, l'effectif passe de 10 à 21 personnes.

P. PRIOURET rappelle son appréciation sur ce type de dispositifs, développés concomitamment à la diminution du nombre d'enseignants sous statuts AEF. Ensuite, le document remis aux conseillers fait mention (page 3) d'une possible extension du dispositif au 2nd degré. Est-ce bien ce qui est envisagé dans l'avenir ?

F. MAIPLE précise que seul le 1^{er} degré est concerné, même si initialement 1^{er} et 2nd degré étaient visés. Le public est constitué d'enseignants étrangers d'établissements français et d'enseignants français d'établissements français.

Le président de séance et F. MAIPLE confirment de concert que la réflexion en interne autour de ce DU est antérieure aux choix politiques, opérés nationalement, mentionnés par Pierre PRIOURET.

B. SAINT-GIRONS ajoute que cette initiative est très appréciée et fait référence. Cette expertise contribue au rayonnement de l'INSPÉ Top.

VOTE : Unanimité

- **Modalités de contrôle de connaissances 2021/2022 (vote)**

Ce point est reporté en septembre, le dossier n'est pas suffisamment avancé.

- **Modalités d'examen 2021/2026 (vote)**

La directrice de l'INSPÉ propose quelques aménagements, en fonction des réflexions menées en Commission des formations. Les modalités de compensations intra et inter-semestres sont présentées ainsi que les UE non compensables pour le M2 : il s'agit de la reprise des modalités existantes. Les seules UE non compensables pour toutes les mentions en M2 sont : UE Langues en S9 ; UE Mémoire en S10 ; UE stage en S10.

Pour le M1, une nouvelle proposition portant sur les UE non-compensables sera présentée lors de la séance du Conseil de septembre.

M-F CARNUS s'interroge sur les pratiques de l'université.

N. JESSEL précise que les modalités de compensations des UE de langue proposées correspondent bien à ce qui se fait dans les autres masters de l'UT2J. Cela n'est pas nécessairement le cas pour la compensation de l'UE « Stage », tous les masters ne prévoyant pas de stages.

P. PRIOURET remarque et regrette une certaine inflation des UE non-compensables. Dans le cadre des nouveaux concours, qu'advierait-il d'un lauréat qui n'aurait pas validé son master en raison d'une UE non compensée ?

Pour B. SAINT-GIRONS, le résultat définitif du concours est subordonné à l'obtention du master.

N. JESSEL rappelle que dans de nombreux parcours, mémoire et stage ne forment qu'une UE.

K. DUVIGNAU indique qu'Orléans, Montpellier, Grenoble, par exemple, appliquent le même principe de non compensation des UE mémoire/stage. Elle confirme les propos tenus précédemment : en cas d'échec au master, le bénéfice du concours est conservé durant une année.

N. MAUMON intervient au sujet des UE de langues : elles portent sur de très gros effectifs très hétérogènes. La non-compensabilité sous-entend l'obtention d'une note inférieure à 10 et va mettre un certain nombre d'étudiants en difficulté. Comment pourront-ils y répondre ? Certains étudiants en M2 seront en alternance, d'autres en stage de pratique accompagnée. Pourront-ils tous se payer des cours particuliers de remise à niveau ?

F. GRIMAL demande si les étudiants dans cette situation seront toujours en contact, d'une manière ou d'une autre, avec le terrain.

D'après la directrice de l'INSPÉ, avec une réinscription en M2, ils pourront bénéficier d'une prolongation de stage.

M. SAINT-MICHEL pense qu'un texte règlementaire fixera les modalités relatives à ce type de situations. S'ouvre une année de transition et le Rectorat n'a pas pour l'instant toutes les réponses.

A-M. O'CONNELL confirme que la non-compensabilité des langues est règlementaire.

F. MARTIN estime que, quitte à faire bouger le ministère, d'autres sujets priment.

M-F CARNUS ajoute que, sans deuxième session, les étudiants n'auront pas droit à l'erreur.

Le Président met au vote les éléments concernant le M2 (compensation intra et inter semestre ; UE non compensables langues ; mémoire, stages ; note plancher à 5 ; pas de seconde session).

VOTE sur les dispositions concernant le M2 : 16 voix « Pour » ; 7 abstentions

• Etat des candidatures – Rentrée 2021

N. JESSEL indique que le nombre de dossiers pour 2021 dépasse largement celui de 2020. Ce phénomène s'explique notamment par la comptabilisation de 361 dossiers de concours internes CAPPEI, CAFFA et CAFIPEMF.

Au total, 5469 dossiers ont été déposés, contre 4162 l'an dernier, toutes mentions confondues. Toutes les mentions sont en hausse, excepté la mention PIF. Rien n'est figé, les dossiers de cette mention arrivant souvent plus tard.

N. MAUMON demande des précisions sur les chiffres concernant la formation continue et les préparations internes. Elle évoque également un problème dans le dispositif de sélection de la formation continue. Les candidatures s'effectuent désormais sur « e-candidat ». Les responsables pédagogiques de ces formations n'ont pas été conviés à la commission et des candidatures ont été rejetées sans explication. Ces collègues s'investissent pour le maintien de ces préparations internes. Le processus d'inscription (GAIA/ INSPÉ) semble assez complexe. Une enquête de satisfaction pourrait donner un éclairage nouveau sur ce processus.

La hausse des inscriptions pourrait provenir du fait que les étudiants doivent déposer cinq vœux de masters, donc élargissent leurs choix.

F. GUILHEN ajoute que de nombreux candidats retenus ne donnent pas suite in fine, ou confirment mais ne viennent pas s'inscrire, ce que confirme G. MADAR.

M. SAINT-MICHEL, en réponse à la remarque de N. MAUMON, admet que la démarche est quelque peu contraignante, mais les enseignants la connaissent. Par ailleurs, certaines formations n'ouvrent pas quand elles ne sont pas soutenables financièrement du fait du faible nombre d'inscrits. Elle ajoute que la modalité de préparation à distance est en forte hausse.

F. MARTIN précise qu'aucune commission ne s'est réunie.

• Bilan des avis de l'INSPÉ pour la titularisation

N. JESSEL présente un bilan des avis. Pour la mention 1, 6 démissions sont à noter cette année, contre 1 l'année passée, 8 non évalués contre 17 l'an passé, 16 défavorables contre 13 l'an passé. La situation sanitaire peut expliquer cette évolution. Les mentions 2 et 3 connaissent la même tendance.

P. PRIOURET remarque que, au-delà de la situation sanitaire, deux parcours de la deuxième mention (lettres modernes et mathématiques) pèsent lourd dans ce bilan mitigé. La raison est difficilement identifiable, dans la mesure où le motif de l'avis défavorable n'est pas fourni.

G. MADAR pour le 1^{er} degré, observe que l'épuisement professionnel de certains n'a pas été détecté suffisamment tôt, du fait du distanciel.

M-F CARNUS demande si la cellule d'alerte interne à l'INSPÉ, dédiée aux situations de décrochage, est toujours active.

G. MADAR confirme qu'une fois les situations détectées, la cellule a fonctionné. Le problème vient du fait que certains décrochent, sans signe précurseur.

F. MARTIN rappelle que le nombre de démissions a doublé depuis 2013, il reste en dessous de 1%. D'autres pays sont plutôt aux alentours de 20%. Le niveau de diplôme requis a augmenté, la pression également, sans la reconnaissance correspondante. Le risque est grand de voir ce taux croître en France.

- **Préparation de la rentrée 2021**

La rentrée pour les M2 aura lieu en visio le 25/08 (1^{er} degré : 9h30 pour les stagiaires et 11h pour les alternants) et le 26/08, selon les mêmes modalités pour le second degré. Les dates d'accueil dans les INSPÉ seront affichées sur le site (27 ou 31 août) pour le second degré, et en, fonction des sites pour le 1^{er} degré.

M.SAINT-MICHEL indique que les stagiaires vont recevoir un mél de la DPE précisant la procédure pour se connecter au parcours magistère. Les essentiels disciplinaires seront également mis à disposition fin août. Le dispositif d'accueil et d'accompagnement est le plus complet possible.

G. MADAR ajoute que les alternants 1^{er} degré vont également bénéficier d'un dispositif de rentrée avec une pré-formation, du 25 au 27/08, l'accueil INSPÉ le 30 et l'arrivée en école et circonscriptions le 31 août.

5 – CAMPAGNE D'EMPLOI 2022

- **Enseignants et enseignants-chercheurs**

La campagne porte sur neuf postes. Une erreur concernant le poste de PREC positionné sur Cahors/Montauban et non Montauban/Cahors figure sur le document.

M. LAGARDE regrette que pour la deuxième fois, un poste d'enseignant documentaliste soit transformé en personnel de bibliothécaire, passant de la catégorie A à B. Le travail fourni sera le même. Pourquoi ne pas positionner un personnel de la même catégorie ?

VOTE : Unanimité moins une abstention

- **BIATSS – point d'étape (vote)**

La directrice des services présente ce point. Les quatre mesures présentées sur le document, votées à l'unanimité en commission des personnels le 2 juillet seront très certainement complétées en septembre, en fonction des résultats des recrutements.

M. LAGARDE émet la même remarque que dans le point précédent.

N. JESSEL répond à la question du contingent restant de professeurs documentalistes exerçant à l' INSPÉ posée par M-F CARNUS, qu'il en reste trois.

C. ROBERT ajoute qu'il n'y en a pas sur l'UT2J.

VOTE : 14 pour, 8 abstentions

6 - RENOUELEMENT DE MEMBRES DESIGNES PAR LE CONSEIL D'INSTITUT (INFORMATION)

Un siège est à pourvoir au Conseil d' INSPÉ et un au COSP. Les personnalités extérieures sont désignées par le Conseil d'Institut. Des propositions sont donc attendues pour la prochaine séance du Conseil en septembre.

Au niveau de l'Institut, il s'agit de remplacer, Denis DARTUS (Professeur à l'INPT) parti à la retraite. Au COSP, il s'agit de remplacer Jean-Pierre SICRE (VP autonome solidarité laïque 31) parti à la retraite.

7 - QUESTIONS DIVERSES

a) **Reprise de la réflexion en interne sur la structuration de l' INSPÉ sur la base du bilan de l'actuelle.** (élu INSPÉ)
Traitée en début de séance.

b) **Recrutement de PE sur les supports d'affectés dérogatoires ou de temps partagés. Quelle procédure ?**

L' INSPÉ opère une remontée des besoins, transmise au rectorat par l'intermédiaire de profils de postes établis par les mentions. La DAFPEN procède à la publication des postes sur le site du Rectorat. Les IPR collectent les candidatures, en sélectionnent trois pour chaque poste. Elles sont ensuite transmises à l' INSPÉ pour le choix final.

M-F CARNUS pose cette question spécifiquement pour le 1^{er} degré, car une collègue s'investissant dans la formation depuis plusieurs années s'est vue refuser sa candidature.

M. SAINT-MICHEL complète. Les fiches de poste publiées sur le site du rectorat ciblent parfois le corps d'appartenance. Pour le 1^{er} degré, les remontées ne se sont pas faites en temps et en heure. La candidature de la collègue était tout à fait recevable et a été transmise. Mais pour les AD parfois des nécessités de service ne rendent pas possible l'affectation sur ce poste. Le circuit est transparent, les professeurs des écoles ne doivent pas se sentir empêchés de candidater.

c) **Demande de dérogations pour certains parcours de la mention 4 au regard de l'ouverture de salles lors des journées banalisées.**

Ce sujet ne relève pas du Conseil d' Institut. Il est à traiter directement avec la directrice.

d) **Tarifs d'inscription des étudiants inscrits en formation continue.**

Nadine JESSEL indique que ce point est en cours d'instruction. En formation continue, les droits d'inscriptions à régler par ces étudiants sont très élevés. Jusqu'à présent, de manière dérogatoire, les frais s'élevaient à environ 500€. Désormais, selon l'indice, ils peuvent atteindre 2000€. Cette règle a été votée au niveau de l'UT2J, sans tenir compte des spécificités de l' INSPÉ. Certains parcours s'en trouveront pénalisés et n'ouvriront peut-être pas de ce fait.

F.GRIMAL ajoute qu'avec le concours qui bascule en deuxième année de master, ce dispositif va clairement se priver d'un vivier de recrutement. Certains parcours, comme STMS, seront nécessairement impactés.

P. PRIOURET précise que le recteur a été interpellé à ce sujet.

B. SAINT-GIRONS, au regard des enjeux, estime que la commission évaluation et prospective pourrait se saisir de ce sujet. Plusieurs rapports de la Cour des comptes et des CRC se sont penchés sur la gestion de la formation continue.

M-F CARNUS donne le montant de 5700€ comme droit d'inscription, voté à l'UT2J.

A-M O'CONNELL voudrait savoir si la catégorie « reprise d'études » existe toujours ou a été absorbée dans la catégorie formation continue.

B. SAINT-GIRONS confirme tout l'intérêt de se pencher collectivement sur cette question, y compris l'employeur. Point à faire remonter à l'UT2J.

e) Equipement des locaux de l' INSPÉ en purificateurs d'air ou de détecteurs de CO2.

C. ROBERT indique qu'une information provenant de l'ingénieur hygiène et sécurité a été diffusée hier, demandant aux sites de s'équiper de détecteurs de CO2. C'est en cours.

f) Nombre d'étudiants engagés dans le processus d'alternance, procédures, critères retenus, éléments de calendrier, existence d'un contrat-type... ? (P. PRIOURET/FSU)

M. SAINT-MICHEL apporte un certain nombre d'éléments : sur l'académie de Toulouse, 182 supports 2nd degré sont disponibles, 10 CPE et environ 200 pour le 1^{er} degré. Un travail d'information auprès des étudiants a été conduit avec l' INSPÉ. Un formulaire de candidature était disponible sur le site du rectorat, avec souhaits géographiques possibles. 300 candidatures sont remontées, transmises par la DPE à l' INSPÉ, pour avis, du 4 au 16 juin. Les avis favorables sont remontés aux corps d'inspection. Des entretiens ont été conduits avec les potentiels étudiants alternants, jusqu'au 5 juillet. Les candidats seront informés par mél le 8/07 de la décision finale, avec l'affectation géographique. Le contrat-type figure au BOEN du 24/12/2021. Sur les 300 candidatures reçus, certains sont reçus concours, d'autres n'étaient pas éligibles. L' INSPÉ avait également formulé quelques avis réservés. Le volume définitif n'est donc pas arrêté. Pour le 1^{er} degré, le travail par département n'a pu être encore synthétisé.

G. MADAR relève pour le 1^{er} degré, une difficulté sur le 31 : les postes prévus initialement en périphérie immédiate de Toulouse n'ont pas pu tous accueillir des alternants. Certains étudiants, environ 5 cas, affectés sur des écoles plus éloignées, seront dans l'incapacité de s'y rendre.

g) Stages en pratique accompagnée : dates, conventions, listes des tuteurs... ? (N. MAUMON)

M. SAINT-MICHEL indique que la convention part de l' INSPÉ et est signée en établissements. Un toilettage avait été envisagé avec C. VERGNOLLE-MAINAR. Comme le dispositif engage de l'indemnitaire avec le tuteur, le rectorat est bien entendu dans la boucle. Les dossiers AD et alternants ont demandé une forte mobilisation des équipes. Les conventions stagiaires vont faire l'objet d'un prochain chantier. La liste des supports doit également faire l'objet d'une mise à jour, qui induira probablement une augmentation de leur nombre. Le rectorat, l' INSPÉ et les corps d' INSPÉction sont en train de monter une formation tuteurs globale, tuteurs stagiaires, pré-professionnalisation ou alternants.

h) Devenir de l' INSPÉ dans la recomposition du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche. Politique de site et positionnement de l'INSPÉ. Quid de l'information des personnels. (M-F CARNUS)

B. SAINT-GIRONS prend la parole. Patrick LEVY conduit depuis quelques mois une réflexion autour de la plaque toulousaine. Des propositions sont en train de se faire jour. Une lettre d'intention n'envisage pas la fusion, mais pose la question de modalités de coordination, de portage de projets scientifiques suffisamment coordonnés pour produire des résultats en termes de visibilité, de rayonnement de site. Cette lettre fait consensus. Le sujet n'est pas du tout de savoir à quelle autre structure qu'UT2J l' INSPÉ pourrait être rattaché. L'organisation du site toulousain est sur la table, il s'agit de savoir comment l' INSPÉ s'y positionnera avec ses spécificités.

M-F CARNUS demande par quel biais partager ces informations avec l'ensemble du personnel. Ce dossier, brûlant, mérite de voir ses évolutions partagées.

B. SAINT -GIRONS répond que la COMUE semble être le bon niveau de partage des réflexions. Il suggère qu'un moment de débat, un point de situation, soit organisé en séance au cours du premier semestre universitaire autour de Philippe RAIMBAUD, membre du Conseil INSPÉ.

La séance s'achève à 18h30

La prochaine se tiendra le 16/09 2021 à 14h.

La directrice de l'INSPE
Toulouse Occitanie-Pyrénées



Nadine JESSEL

Président du Conseil d'INSPE



Bernard SAINT-GIRONS